



Deux personnes blessé par coup couteau, peine?

Par **xymonique**, le **01/12/2010** à **20:33**

Bonjour,

il y a un moment un groupe de jeune a agressé mon copain, un ami été présent et avait un couteau (car nous étions en camping). cette ami a défendu mon copain contre les 12 jeunes et en a blessé deux (après, sous le choqué il ne savait pas qu'il avait pri son couteau). Un des deux a été opéré et l'autre a eu des points de suture. Nous ne sommes pas allé voir la police car nous étions tous sous le choqué et terrifié. Il faut dire aussi que nous avons très peur pour notre ami, qui n'a jamais eu de problème avec la police, qui n'est pas dutout bagarreur. donc voila ma question que risque mon ami qui a blessé les deux jeunes? La légitime défense peut elle s'appliquer?

merci de votre réponse.

Par **chris_idv**, le **02/12/2010** à **11:15**

Bonjour,

Il est très difficile de vous répondre sur la base des seuls éléments que vous avez communiqué.

Cela peut aller de la légitime défense qui exonère l'auteur de toute responsabilité pénale

jusqu'à la tentative de meurtre.

De multiples facteurs entrent en ligne de compte:

- o quel était le motif déclencheur des évènements ?
- o qui a initié les violences ?
- o le couteau était-il déjà présent où votre ami a-t-il été le chercher ?
- o le couteau utilisé était-ce la lame de 3 cm d'un canif, un couteau de boucher de 30 cm ou un couteau à cran d'arrêt ?
- o votre ami, outre son absence de condamnation pénale, a-t-il un physique et une attitude notoirement agressive ?
- o votre ami a-t-il des connaissances martiales (sports de combat, ancien militaire etc...)
- o les coups portés avec le couteau ont-ils été portés de face ... ou dans le dos ?
- o les coups portés avec le couteau étaient-ils potentiellement mortels (cou, torse essentiellement) ou à priori non (bras/jambes)
- o quel est le passé judiciaire des personnes blessées ?
- o etc...

Cordialement,

Par **mimi493**, le **02/12/2010** à **14:55**

et rajoutons le talent de son avocat ou de l'avocat de la partie adverse, ainsi que l'humeur du juge, les comportements de chacun en audience etc.